

GUIDE POUR LA MANUTENTION DES ENGRAIS À BASE DE NITRATE D'AMMONIUM NON CONFORMES, POUR LES DISTRIBUTEURS



INTRODUCTION

Ce **guide concis** est basé sur la version détaillée en langue anglaise: *Guidance For Safe Handling and Utilization of Non-Conforming Solid Fertilizers and Related Materials for Fertilizer Importers, Distributors and Merchants*, publiée par l'EFMA.

Il s'applique aux engrais non conformes, en particulier ceux à base de nitrate d'ammonium, c'est à dire contenant de l'azote N, à la fois sous forme ammoniacale (NH_4^+) et nitrique (NO_3^-) et concerne les opérations conduites dans les stockages appartenant aux importateurs, distributeurs et négociants.

Un produit **non conforme** est un produit qui ne correspond plus aux spécifications d'origine; cela comprend les produits simplement hors spécifications et les rebuts.

Les rebuts sont des produits hors spécifications qui se sont détériorés ou ont été contaminés pendant le stockage, la manutention et/ou le transport, à un degré tel qu'ils peuvent être considérés comme potentiellement dangereux. Ils ne peuvent plus être vendus comme engrais et peuvent nécessiter un traitement pour les rendre sûrs.

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

- Manipuler et stocker les produits de façon appropriée pour minimiser les risques de détérioration physique et de contamination.
- Éviter le mélange des différents types de produits non conformes; les maintenir à l'écart des engrais conformes.
- Conserver une comptabilité des produits conformes et non conformes.
- Certaines matières inertes peuvent être utilisées pour rendre sûrs des produits potentiellement dangereux. Les matières inertes recommandées comprennent: la craie, la dolomie, la magnésite, le kaolin, le gypse, le phosphate naturel, le sable, le sulfate de calcium/anhydrite. Les matières suivantes **ne sont pas** recommandées (liste non exhaustive): phosphate monoammonique (MAP), phosphate diammonique (DAP), superphosphate simple (SSP), superphosphate triple (TSP).
- En cas de dilution avec une matière inerte, un rapport 1:1 est recommandé. Ne pas laisser le produit traité se mélanger à d'autres matières: par exemple l'ensacher.
Actions possibles concernant le produit dilué:
 - vendre sous une nouvelle désignation,
 - retourner au fournisseur, ou
 - éliminer par une entreprise de traitements des déchets compétente à choisir en fonction de l'origine de la mise au rebut.
- S'employer à minimiser les quantités détenues de produits non conformes, d'écarts de criblage et de produits contaminés.
- Dans le doute, contacter le producteur ou l'importateur pour avis d'expert.

MESURES SPÉCIFIQUES

En pratique, la plupart des produits non conformes présentent des déviations et détériorations physiques mineures ne les rendant pas intrinsèquement dangereux. Ci-dessous figurent trois types de produits non conformes pouvant être générés lors d'opérations usuelles, ainsi que des indicateurs de déviations. Des solutions alternatives de remédiation sont fournies.

PRODUITS AVEC DES DÉFAUTS MINEURS DE QUALITÉ DEMEURANT DANS LES LIMITES LÉGALES

Par exemple, déviations mineures en:

- Granulométrie.
- Teneur en éléments fertilisants.
- Humidité.
- Fluidité (prise en masse, par exemple).

Actions possibles:

- Séparer le bon produit par exemple par tamisage, et traiter le restant (fines ou grosses) par exemple par mélange, dissolution ou dilution.
- Vendre avec une nouvelle spécification.

PRODUITS AVEC DÉTÉRIORATION PHYSIQUE NOTABLE (SANS CHANGEMENT DE TENEUR EN ÉLÉMENTS FERTILISANTS)

Exemples:

- Quantité significative de poussière.
- Fragilisation importante des granulés/engrais prillé.
- Dégranulation due au cyclage thermique ou à une manutention brutale.

Précautions:

- Inspecter régulièrement le produit détérioré.
- Ne pas stocker pendant une longue durée, par exemple 3 mois maximum.

Actions possibles: Selon l'importance de la dégradation, différentes mesures peuvent être adoptées.

- Vendre sous de nouvelles spécifications, si c'est autorisé.
- Tamiser le bon produit et traiter le restant par exemple par dissolution ou dilution.
- Diluer les fines/poussières ou le produit détérioré avec l'une des matières inertes recommandées dans le rapport 1:1. Vendre, retourner ou éliminer (voir Préconisations Générales).

PRODUITS CONTAMINÉS

- **Par des morceaux de bois, plastique ou caoutchouc**

Actions possibles: si possible, retirer les contaminants et vendre le bon produit; si ce n'est pas possible diluer avec une matière inerte dans le rapport 1:1. Stocker en sacs. Éliminer auprès d'une société compétente.

- **Par de l'huile, de la graisse ou de la sciure**

Actions possibles:

Diluer avec une matière inerte dans le rapport 1:1 et éliminer auprès d'une société compétente.
Dissoudre dans l'eau.

- **Par des produits agrochimiques ou organiques**

Agir rapidement car le mélange peut être particulièrement dangereux. Conserver à l'écart de tous les produits conformes ou non conformes. Contacter les producteurs ou importateurs pour avis d'expert. Si une réaction est observée, par exemple émission de fumées, diluer immédiatement avec de grandes quantités d'eau.

- **Balayures**

Précautions:

Nettoyer fréquemment car les poussières et produits répandus au sol peuvent ne pas être sûrs.

Ne pas utiliser de sciure pour nettoyer; utiliser plutôt de la pierre de lave moulue, de la craie, du phosphate naturel.

Actions possibles:

Éliminer auprès d'une société compétente.

Diluer avec une matière inerte dans le rapport 1:1 et éliminer auprès d'une société compétente.

- **Par d'autres engrais**

Éviter le mélange de différents types d'engrais ou avec des oligo-éléments de façon à ne pas créer de mélanges dangereux.

Actions possibles:

Combiner avec des produits acceptables pour fertilisation de manière à produire un engrais de mélange.

Diluer avec une matière inerte ou dissoudre dans l'eau.

Company
Logo

POUR PLUS D'INFORMATIONS: